

POLITIQUE SUR LA FOUILLE ET L'INSPECTION EN MILIEU DE TRAVAIL

Objet

Communiquer les objectifs de la direction en matière d'inspections et de fouilles afin de protéger les biens des employés, des clients et de l'entreprise, d'assurer un environnement de travail sécuritaire, d'empêcher la possession d'armes dans les locaux de l'entreprise et d'empêcher la possession, l'utilisation ou la vente de drogues illicites dans les locaux de l'entreprise.

Politique

L'entreprise met à la disposition des employés des tables de bureau, des zones de stockage, des zones de travail, des casiers, des classeurs, des bahuts, des systèmes informatiques, des bureaux, des téléphones, des modems, des télécopieurs, des duplicateurs, des véhicules, des zones de restauration, des zones de services et d'autres zones, ainsi que d'autres équipements à utiliser dans le cadre de leur travail. Ceux-ci restent toutefois la propriété de l'entreprise. L'entreprise se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'inspecter et de fouiller toutes les propriétés de l'entreprise dans le but de protéger les biens de l'entreprise, de protéger les employés et les clients et de déterminer si une politique de l'entreprise a été violée. Ces inspections et ces fouilles peuvent être effectuées pendant ou après les heures de travail, en présence ou en l'absence de l'employé, avec ou sans préavis, à la discrétion de l'entreprise. Cette politique sera appliquée conformément aux lois et réglementations fédérales, étatiques, locales et provinciales applicables, ainsi qu'aux conventions collectives le cas échéant.

L'entreprise se réserve également le droit d'inspecter tous les véhicules se trouvant sur sa propriété, ainsi que tous les paquets, colis, sacs à main, pochettes, serviettes, boîtes à diner, autres biens personnels ou articles apportés dans les locaux de l'entreprise ou en provenance de celle-ci. Les inspections et les fouilles peuvent consister à demander aux employés de vider leurs poches et de retirer des objets de leurs vêtements.

Les personnes qui pénètrent dans les locaux de l'entreprise et qui refusent de coopérer à une inspection menée conformément à la présente politique ne seront pas autorisées à pénétrer dans les locaux. Les employés qui refusent de coopérer à l'application de cette politique peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Les armes (définies comme tout instrument ou dispositif utilisé ou conçu pour attaquer ou pour infliger des lésions corporelles ou des dommages physiques) de quelque nature que ce soit sont interdites à tout moment sur la propriété de l'entreprise, sauf autorisation expresse du directeur principal de la sûreté (ou de son représentant) ou lorsque la loi interdit spécifiquement à l'entreprise d'appliquer une telle politique. Par conséquent, et pour la protection de ses employés et de ses visiteurs, l'entreprise se réserve le droit de procéder à des fouilles raisonnables pour rechercher des armes sur toutes les personnes se trouvant sur la propriété de l'entreprise, lorsque ces fouilles sont fondées sur des soupçons raisonnables et/ou dans des circonstances d'urgence.

Exigences d'approbation

S.O.

Approbation des dérogations :

Les dérogations à cette politique doivent être obtenues auprès du propriétaire de la politique. Les dérogations doivent être demandées à l'aide du [Formulaire d'approbation de dérogation](#).